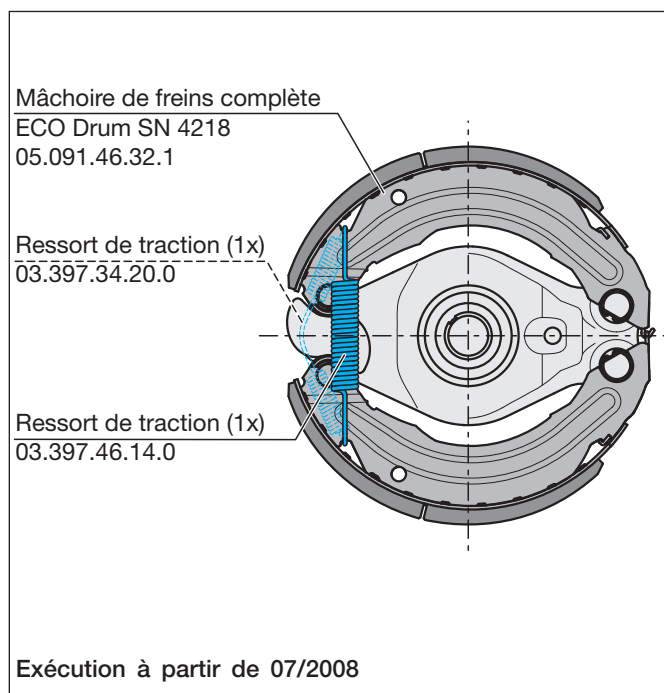
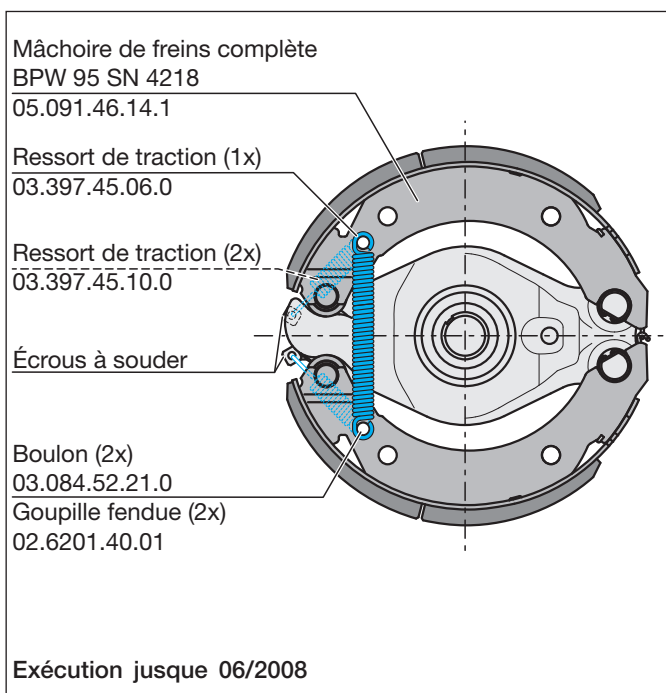


## BPW ECO Drum pour fusée d'essieu MVBFAST 10010 avec frein SN 4218 Un avantage décisif pour vous en matière de transport

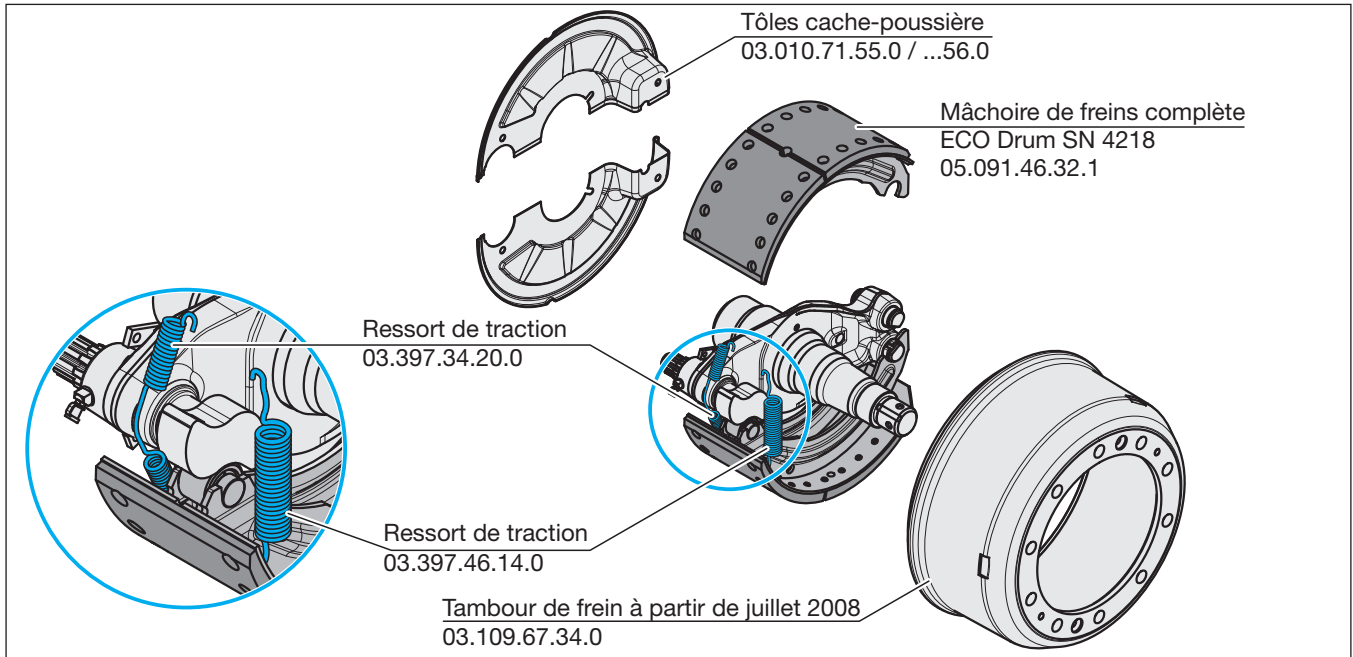
À partir de juillet 2008, les fusées d'essieu MVBFAST 10010 avec frein SN 4218 bénéficieront en équipement d'origine de la technologie perfectionnée du frein à tambour ECO Drum (pour en savoir plus, voir aussi BPW-NEWS TB 7142709d).

### Avantages

- Moins de composants, d'où moins de frais en cas de maintenance**  
 Les boulons et goupilles sont désormais superflus. Les ressorts de traction, les tambours de frein et les tôles cache-poussière ainsi que la mâchoire de frein complète sont remplacés par de nouveaux composants.
- Montage simplifié**  
 Monter les ressorts de traction en insérant directement les extrémités en forme de crochet dans les évidements de l'âme de mâchoire de freins.
- Montage avec outil standard**  
 Un tournevis suffit pour réaliser le montage.
- Avantage de poids**  
 Env. 9 kg par rangée d'essieux

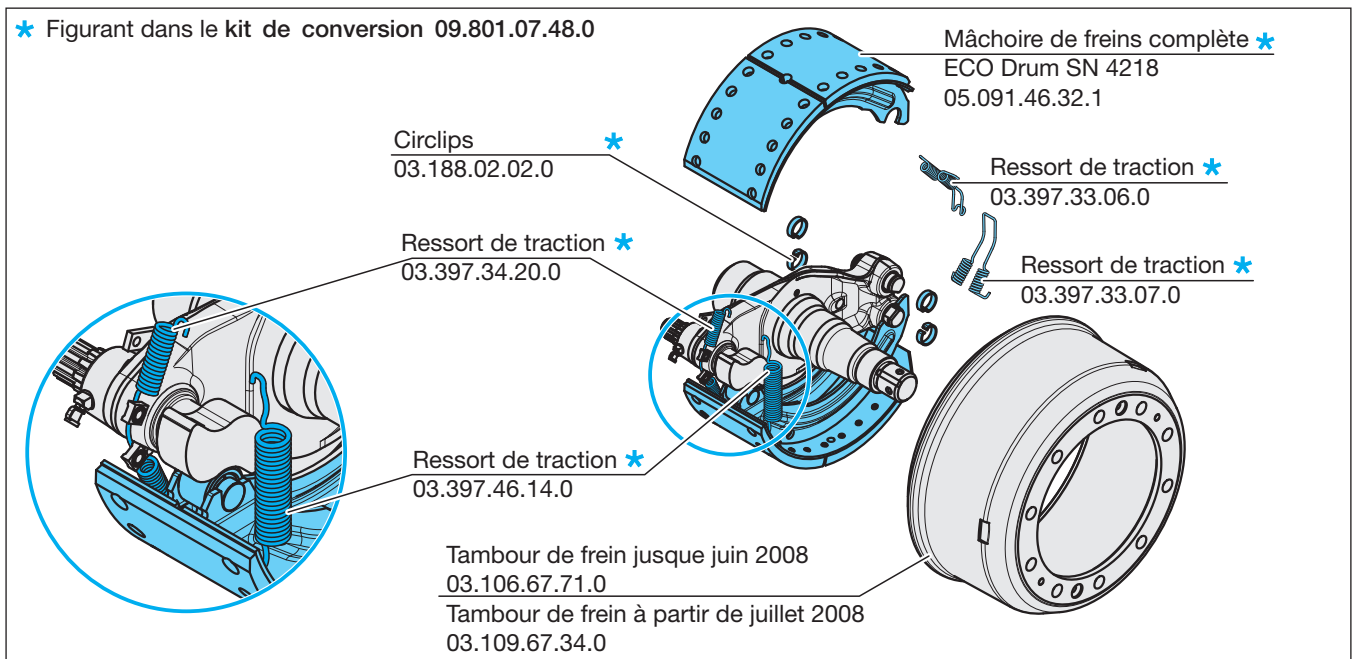


## Équipement d'origine pour fusée d'essieu MVBFSST 10010 à partir de juillet 2008



Positionnement du ressort de traction monobloc 03.397.34.20.0 sur le profil extérieur du support de freins

## Pièce de remplacement pour la fusée d'essieu MVBFSST 10010 jusque juin 2008



Les modèles de corps d'essieu exécutés jusqu'à présent (construction jusque juin 2008) seront équipés, en cas de maintenance, de mâchoires de frein ECO Drum SN 4218 et des nouveaux ressorts de traction 03.397.34.20.0 et 03.397.46.14.0. La conversion n'exige pas de tracer une rainure dans le support de frein puisque la partie centrale des ressorts de traction 03.397.34.20.0 repose sur le profil des écrous à souder et donc ainsi fixée.

En cas de maintenance, équiper les exécutions de fusées d'essieux fabriquées jusqu'en juin 2008 inclus, avec le kit de conversion 09.801.07.48.0 (nouvelle mâchoire de frein, nouveaux circlips et ressorts de traction). Le tambour de frein 03.106.67.71.0 est interchangeable avec le tambour de frein 03.109.67.34.0.

À chaque changement de garniture de frein, employer des ressorts de traction et des circlips neufs !